

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 835

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 38, substituer aux mots :

« un ou plusieurs médecins et autres professionnels de santé ».

les mots :

« les membres ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa vise à rétablir la rédaction adoptée au Sénat.

Il s'agit d'élargir les possibilités d'entretiens des personnes engagées dans une démarche d'AMP peuvent avoir des entretiens.